

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 16</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 janvier 2020

 Vote(s) pour : 83
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 27 janvier 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-01-27-CC-9.4 :

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020.
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

 Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies D et 1636 B,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 portant adoption du Plan Pluriannuel d'Investissements 2016-2020,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 4 avril 2016 portant modification du coefficient multiplicateur de la TASCOM en 2017 et à compter de 2018,
 Vu la délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019 portant fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019,
 VU le Budget Primitif 2020,

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 à :

Taxe d'Habitation	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,09%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	7,41%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,94%

 CONFIRME le coefficient multiplicateur de TASCOM pour l'année 2020 à 1,15,
 CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 janvier 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



Résumé de l'acte

057-200039865-20200127-01-2020-DB9-4-DE

Numéro de l'acte : 01-2020-DB9-4
Date de décision : lundi 27 janvier 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 03/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200127-01-2020-DB9-4-DE
Document principal : 99_DE-9.4.pdf

Historique :

03/02/20 09:42	En cours de création	
03/02/20 09:43	En préparation	Catherine DELLES
03/02/20 09:44	Reçu	Catherine DELLES
03/02/20 09:45	En cours de transmission	
03/02/20 09:45	Transmis en Préfecture	
03/02/20 09:48	Accusé de réception reçu	